

CP 319.02 :

Quel est le montant de la prime de fin d'année 2016 dans les établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone ?

Quels travailleurs sont concernés par la prime de fin d'année ?

Ce montant est dû aux travailleurs(1) des établissements et services qui ressortissent à la Sous-commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement agréés et/ou subventionnés par la Communauté française, la Région wallonne, la Communauté germanophone, ou la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles- Capitale, ainsi que pour les établissements et services exerçant les mêmes activités et qui ne sont ni agréés ni subventionnés et dont l'activité principale se situe en Région wallonne, à l'exception des travailleurs dont l'activité est exercée dans un établissement ou service subsidié par la communauté germanophone.

Quel est le montant de la prime de fin d'année 2016 ?

	Champ d'application	Services concernés	Partie fixe 2016	Partie variable
319.02	Communauté française	Services d'aide à la jeunesse (AAJ), accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	371,59 €	2,5 % de la rémunération annuelle brute indexée du travailleur
	Région wallonne	-> Services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées -> Services pour adultes en difficultés	474,38 €	
	Commission communautaire française (COCOF)	Services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées – Services pour adultes en difficulté	581,99 €	

1) Par travailleurs, on entend : le personnel ouvrier et employé ayant travaillé durant la période de référence La période de référence est la période allant du 1er janvier au 30 septembre inclus de l'année considérée.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

